



LA MÉMOIRE AU PRÉSENT, SE SOUVENIR ET S'ENGAGER

Les cérémonies nationales



GUIDE DES COMMÉMORATIONS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

LES CÉRÉMONIES NATIONALES	P. 4
19 MARS. JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DU RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DES VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC	P. 6
DERNIER DIMANCHE D'AVRIL. JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION	P. 8
8 MAI. JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945	P. 10
DEUXIÈME DIMANCHE DE MAI. FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC ET DU PATRIOTISME	P. 11
27 MAI. JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE	P. 12
8 JUIN. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » EN INDOCHINE	P. 13
18 JUIN. JOURNÉE NATIONALE COMMÉMORATIVE DE L'APPEL HISTORIQUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À REFUSER LA DÉFAITE ET À POURSUIVRE LE COMBAT CONTRE L'ENNEMI	P. 14
16 JUILLET. JOURNÉE NATIONALE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DES CRIMES RACISTES ET ANTISÉMITES DE L'ÉTAT FRANÇAIS ET D'HOMMAGE AUX « JUSTES » DE FRANCE	P. 16
25 SEPTEMBRE. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS ET AUTRES MEMBRES DES FORMATIONS SUPPLÉTIVES	P. 18
11 NOVEMBRE. JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET D'HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE	P. 20
5 DÉCEMBRE. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE	P. 22

« UN HOMME SANS MÉMOIRE EST UN HOMME SANS VIE, UN PEUPLE SANS MÉMOIRE EST UN PEUPLE SANS AVENIR ».

MARÉCHAL FERDINAND FOCH (1851 – 1929)

Premier acteur mémoriel en France, le ministère des armées participe à la définition de la politique de l'État dans le domaine de la mémoire des conflits contemporains, de 1870 à nos jours.

À ce titre, il élabore et met en œuvre le programme commémoratif correspondant. Ces manifestations s'inscrivent dans un ensemble cohérent autour du patrimoine mémoriel de pierre placé sous la responsabilité du ministère (275 nécropoles nationales, 2 200 carrés communaux, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, un millier de lieux de sépulture dans près de 80 pays), autant de moments et de lieux qui lui permettent de développer des actions pédagogiques liées à la mémoire combattante et à l'enseignement de défense.

LES CÉRÉMONIES NATIONALES



© S. Lafargue / ECPAD / Défense

Cérémonie d'hommage à trois soldats du 511^e RT décédés au Mali, Invalides, 2016.

La politique de mémoire des conflits contemporains, dont le ministère des armées est aujourd'hui le dépositaire, s'attache à conserver et à transmettre aux jeunes générations le souvenir de l'engagement des combattants, comme des principes et valeurs qui les animaient.

Cet objectif se décline notamment par l'organisation de cérémonies publiques commémoratives. Les cérémonies relevant du ministère des armées sont organisées dans le cadre des journées nationales, dont

l'existence est prévue par un texte législatif ou réglementaire, conformément au calendrier commémoratif annuel validé par le ministre chargé des anciens combattants. Ces cérémonies rappellent des faits marquants des conflits contemporains dans lesquels la France a été engagée, depuis la Première Guerre mondiale jusqu'à nos jours.

Chaque journée nationale fait l'objet d'une cérémonie organisée à Paris par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives et de manifestations sur l'ensemble

Les onze journées nationales commémorant les conflits contemporains

Les onze journées nationales organisées par le ministère des armées, instituées par un texte législatif ou réglementaire publié au Journal officiel, sont l'expression de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont combattu et se sont sacrifiés pour elle.

Les jeunes générations sont associées à ces cérémonies. Écoliers, collégiens et lycéens effectuent, avec leurs enseignants, un travail préparatoire sur les événements commémorés. Ils participent ensuite aux hommages rendus (lecture de textes historiques, ravivage de la Flamme du Souvenir à l'Arc de Triomphe etc.). Leur participation est l'un des vecteurs de transmission et de réflexion sur les valeurs liées à l'engagement.

- **Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**, le 19 mars (loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012) ;
- **Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation**, le dernier dimanche d'avril (loi n°54-415 du 14 avril 1954) ;
- **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945**, le 8 mai (loi n°81-893 du 2 octobre 1981) ;
- **Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme**, le 2^e dimanche de mai (loi du 10 juillet 1920) ;
- **Journée nationale de la Résistance**, le 27 mai (loi n°2013-642 du 19 juillet 2013) ;

- **Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine**, le 8 juin (décret n°2005-547 du 26 mai 2005) ;
- **Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle** à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin (décret n°2006-313 du 10 mars 2006) ;
- **Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux «Justes» de France**, le 16 juillet si c'est un dimanche ou le dimanche qui suit (décret n°93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n°2000-644 du 10 juillet 2000) ;
- **Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives**, le 25 septembre (décret du 31 mars 2003) ;
- **Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les «morts pour la France»**, le 11 novembre (loi du 26 octobre 1922 et loi n°2012-273 du 28 février 2012) ;
- **Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**, le 5 décembre (décret n°2003-925 du 26 septembre 2003).

S'y ajoute **la cérémonie d'hommage à Jean Moulin**, au Panthéon à Paris, le 17 juin, jour anniversaire de son premier acte de résistance.

des territoires. La politique mémorielle du ministère des armées est relayée localement par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

Par ailleurs, les communes de France se doivent également d'organiser des cérémonies pour commémorer l'histoire locale. Et si les usages peuvent différer selon les régions, toutes les dispositions doivent être prises pour que soient respectés les principes intangibles se rapportant au cérémonial et aux honneurs militaires.

les autres manifestations commémoratives

Chaque année est consacrée à une ou plusieurs **thématiques particulières liées aux cycles mémoriels**.

Des hommages nationaux sont régulièrement organisés sur décision du président de la République, pour saluer la mémoire de soldats morts en opérations extérieures ou à la suite de la disparition de personnalités éminentes (par exemple Jacques Chirac, Simone Veil, Claude Lanzmann, Arnaud Beltrame,...) ou après des événements ayant profondément marqué la nation (victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis).

Ces hommages ont généralement lieu dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, monument parisien étroitement lié à l'histoire des armées depuis Louis XIV, où le cercueil est recouvert du drapeau national.

19 MARS. JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DU RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DES VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC

Mémoire

Par la loi du 6 décembre 2012, le 19 mars a été institué « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». La cérémonie nationale se tient au mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, quai Branly, à Paris, inauguré le 5 décembre 2002 par le président de la République, Jacques Chirac, et devenu haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées.

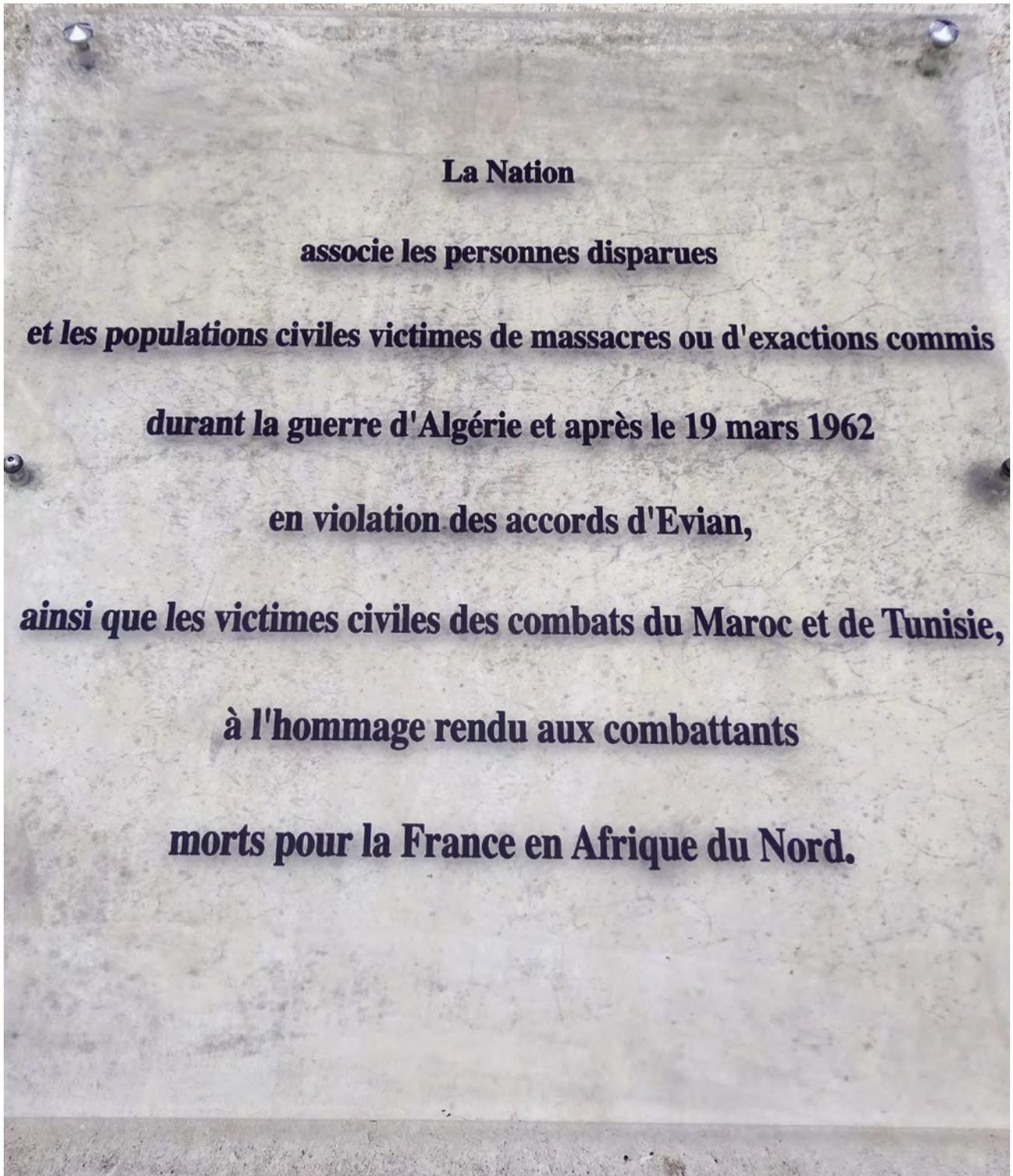
Elle rassemble les associations du monde combattant, les autorités, les partenaires du ministère des armées et voit régulièrement la venue de scolaires.

Histoire

Le 19 mars 1962 est la date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu définitif entre la France et le Gouvernement Provisoire de la République algérienne. Cet accord met fin à l'affrontement armé entamé le 1^{er} novembre 1954, date considérée comme le début de la guerre d'Algérie.

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 s'inscrit dans la continuité d'un processus qui, depuis plusieurs mois, allait mener l'Algérie à l'indépendance. Le 8 janvier 1961, par référendum, les Français se prononcent à 75 % pour le droit à l'autodétermination de l'Algérie. Le Gouvernement Provisoire de la République algérienne et la France entament le 20 mai 1961 les pourparlers d'Evian. Le 7 mars 1962, les négociations officielles s'ouvrent. Le 18 mars, les accords sont signés à Evian-les-Bains, en Haute-Savoie. Ils prévoient l'organisation d'une période de transition menant au référendum d'autodétermination en Algérie qui doit se tenir dans un délai compris entre trois et six mois, la libération des prisonniers dans un délai de vingt jours, une amnistie générale et un cessez-le-feu pour le lendemain midi.

Ce cessez-le-feu met fin aux « opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien ». C'est la fin officielle de plus de sept années de conflit. L'armée française reste néanmoins sur place durant la période de transition. Mais le 19 mars ne met pas définitivement fin aux violences.



© Patrice Koch

Plaque apposée au mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, Quai Branly, Paris.

DERNIER DIMANCHE D'AVRIL. JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Histoire

Sitôt arrivés au pouvoir en janvier 1933, Adolf Hitler et les nazis créent les premiers camps de concentration en Allemagne, dont Dachau qui ouvre le 21 mars 1933. Y sont internés les opposants au régime, les « asociaux », tous ceux qui n'entrent pas dans les normes national-socialistes.

Avec l'expansion allemande en Europe puis la Seconde Guerre mondiale, le système concentrationnaire prend une autre dimension. À partir de 1941, il s'intègre dans la mise en place de la « solution finale de la question juive ». →

Mémorial des martyrs de la
Déportation, Île de la Cité, Paris.



Mémoire

Pour maintenir présent le souvenir de leurs camarades morts en déportation, les associations de déportés créent des lieux de mémoire, comme le monument du souvenir de la synagogue rue de la Victoire à Paris (inauguré le 27 février 1949) ou la chapelle des déportés, en l'église Saint-Roch (inaugurée le 21 novembre 1953), autour desquels elles organisent des commémorations spécifiques. La loi n°54-415 du 14 avril 1954 consacre le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945.

La loi rappelle à tous ce drame historique majeur comme les leçons qui s'en dégagent. Selon les termes de l'exposé des motifs pour la loi, pour que de tels faits ne se reproduisent plus, « il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise aux tortures de la faim, du froid, de la vermine, de travaux épuisants et de sadiques représailles, non plus que la cruauté réfléchie des bourreaux ». En second lieu, par cette célébration, la nation honore la mémoire de tous les déportés – y compris ceux victimes des déportations en Indochine du fait de l'impérialisme japonais – survivants ou disparus, pour rendre hommage à leur sacrifice.

La cérémonie nationale se tient en deux séquences : la première au Mémorial de la Shoah, dans le 4^e arrondissement de Paris, la seconde au mémorial des Martyrs de la Déportation à l'Île de la Cité, inauguré le 12 avril 1962 par le général de Gaulle, alors président de la République, et devenu haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées.

→ Les camps se multiplient, y compris dans les territoires annexés ou occupés : Mauthausen en Autriche, Auschwitz en Pologne, Natzweiler (Struthof) en France (Alsace, alors annexée). Le nombre des déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale est estimé à plus de 150 000 personnes, dont 80 000 victimes de mesures de répression (principalement des politiques et des résistants) et 75 000 Juifs, victimes de mesures de persécution touchant également les Tsiganes. Au total, disparaissent plus de 100 000 déportés partis de France. Avec la découverte des camps puis le retour des premiers survivants, le monde entier mesure l'ampleur de la déportation et de son horreur.

8 MAI. JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE

DU 8 MAI 1945

Histoire

Le 7 mai 1945, est signé à Reims l'acte de capitulation des armées allemandes, par le général Bedell Smith pour le commandement suprême allié, le général Sousloparov pour l'Union soviétique, le général Sevez pour la France et le général Jodl pour l'Allemagne. Le 8 mai, à 15h00, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la guerre, tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique : « La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France ». Le 8 mai après-midi et le 9 mai sont déclarés exceptionnellement fériés, et la foule en joie envahit les rues, entonnant la « Marseillaise » et des chants patriotiques.



Cérémonie du 8 mai 2017, Arc de Triomphe, Paris.

Toutefois, la date du 8 mai ne marque pas la fin de la présence militaire allemande sur l'ensemble du territoire, les dernières poches de résistance – Dunkerque, Lorient, Saint-Nazaire – ne tombant que les jours suivant la capitulation du Reich. Surtout, la victoire ne peut effacer ni les atrocités commises par l'Allemagne nazie, ni ces années durant lesquelles la population s'est trouvée confrontée à des choix qui l'ont divisée.

Mémoire

Le 20 mars 1953, le 8 mai devient un jour férié. Il s'impose comme date symbolique de la Seconde Guerre mondiale, au même titre que le 11 novembre pour la Première Guerre mondiale. Mais c'est seulement le 2 octobre 1981 que le 8 mai est ajouté à la liste des jours fériés. En 1982, après de nombreux débats, la commémoration est reconnue comme une journée nationale commémorative.

Le 8 mai s'est progressivement imposé comme un second 11 novembre, auquel il emprunte une grande part de son rituel. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe. Aujourd'hui, l'unité semble se faire autour du message à transmettre : la lutte pour la liberté et la démocratie.

DEUXIÈME DIMANCHE DE MAI. FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC ET DU PATRIOTISME

Histoire

C'est au sortir de la Grande Guerre qu'une « fête du patriotisme », envisagée dès 1894, est instituée par la loi du 10 juillet 1920, adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat.

La date du deuxième dimanche de mai a été choisie en raison de l'anniversaire de la délivrance, le 8 mai 1429, par Jeanne d'Arc et son armée, de la Ville d'Orléans assiégée par les Anglais depuis l'automne 1428, événement majeur de la guerre de Cent Ans (1337-1453), qui a opposé le royaume d'Angleterre (dynastie des Plantagenêt) et le royaume de France (dynastie des Valois). L'action héroïque de Jeanne d'Arc est déterminante dans l'issue de cette guerre. Elle devient ainsi une figure historique, souvent évoquée par les auteurs, artistes et politiques, et même un symbole national français lors de la guerre franco-prussienne de 1870.

Mémoire

Tous les ans, une cérémonie a lieu traditionnellement sur la place des Pyramides devant la statue équestre de Jeanne d'Arc, réalisée par le sculpteur français Emmanuel Fremiet et inaugurée en 1874, à Paris. Celle-ci est généralement présidée par un membre du cabinet du ministre chargé des anciens combattants qui dépose une gerbe au pied de la statue.



Cérémonie Jeanne d'Arc à Paris, place des Pyramides.

27 MAI. JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

Histoire

Dès l'été 1940, des mouvements de résistance à l'occupation nazie en France font leur apparition de manière progressive et dispersée. À la suite de l'appel lancé, le 18 juin, par le général de Gaulle sur les ondes de la BBC, des civils et des militaires ont rejoint l'Angleterre, formant, autour de ce dernier, la « France Libre ». Plusieurs territoires coloniaux d'Afrique, d'Asie et d'Océanie se rallient à leur tour dans les mois qui suivirent. Sur le territoire français métropolitain, partiellement puis entièrement occupé par l'armée allemande (novembre 1942), l'action des mouvements de résistance souffre cruellement d'un manque de coordination.



Cérémonie du 75^e anniversaire de la création du CNR, Paris, 27 mai 2018.

Dans ce contexte, Jean Moulin, préfet de la III^e République révoqué par le régime de Vichy, reçoit du général de Gaulle, au début de l'année 1942, la mission de rallier et d'unir les principaux mouvements de résistance sous une même autorité afin de créer une véritable armée secrète œuvrant sur le territoire occupé par l'ennemi. La première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR) se déroule le 27 mai 1943, rassemblant dans un même lieu Jean Moulin et les représentants des huit principaux mouvements de résistance français (« Ceux de la Libération », « Ceux de la Résistance », « Combat », « Libération-Nord », « Libération-Sud », « l'Organisation civile et militaire », « Franc-Tireur » et « le Front national de la Résistance »), ainsi que les principaux partis politiques et syndicats existant avant la guerre. Ensemble, ils vont œuvrer à coordonner l'action de la Résistance et préparer la refondation de la République.

Mémoire

Le 19 juillet 2013, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, une proposition de loi émanant du Sénat instaurant le 27 mai comme « Journée nationale de la Résistance ». Cette journée, dont la date a été choisie en référence à la première réunion du CNR le 27 mai 1943 rue du Four à Paris, fournit l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du CNR.



Plaquette commémorant la première réunion du CNR, qui s'est tenue le vendredi 27 mai 1943 au 48 de la rue du Four (Paris VI^e).

© Collection AERI-CRRIDF Droits réservés

Elle est une journée à vocation pédagogique et incite les enseignants à aborder cette question en classe.

À Paris, une cérémonie a lieu rue du Four aux anniversaires quinquennaux ou décennaux, suivie du traditionnel ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

8 JUIN. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » EN INDOCHINE

Histoire

Appartenant à l'empire colonial français depuis la fin du XIX^e siècle, l'Indochine se compose d'une colonie, la Cochinchine, au sud et de 4 protectorats, le Tonkin au nord, l'Annam au centre, le Laos et le Cambodge à l'ouest. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Japonais envahissent l'Indochine. En septembre 1945, en s'alliant avec les nationalistes vietnamiens de Bao Dai, le Viêt-minh, mouvement indépendantiste dirigé par le communiste Hô Chi Minh, proclame l'indépendance du Vietnam. Après des négociations, la France fait le choix de la reconquête militaire avec le corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO).

Après le 1^{er} octobre 1949, le Viêt-minh reçoit de la part de la Chine désormais communiste un important soutien logistique qui lui permet d'armer un corps de bataille de plusieurs milliers d'hommes. Le général Giap, commandant de l'armée Viêt-minh, passe alors à l'offensive. Au cours du mois d'octobre 1950, il chasse les Français des abords de la frontière chinoise. Un temps arrêté, il se lance, au printemps 1952, à l'assaut du Laos. Pour fixer, puis anéantir ses forces, le CEFEO installe successivement dans le haut pays Thaï deux bases aéroterrestres, à Na San, entre octobre 1952 et août 1953, puis à Diên Biên Phu, à partir du mois de novembre 1953. La fin des combats, le 8 mai 1954, à Diên Biên Phu, amorce le désengagement français d'Indochine. La conférence internationale de Genève qui se déroule au cours du printemps et de l'été 1954 met fin à la guerre d'Indochine. Les accords qui en résultent reconnaissent le gouvernement démocratique, l'unité et la souveraineté du Vietnam (Tonkin, Annam et Cochinchine) et divisent le pays en deux zones, la ligne de séparation longeant le 17^e parallèle.

Les pertes militaires françaises sont lourdes : plus de 47 000 soldats métropolitains, légionnaires, nord-africains et africains ont été tués, ainsi que 28 000 autochtones combattant dans le CEFEO et 17 000 dans les armées des États associés de l'Indochine. Les pertes des combattants Viêt-Minh, plus difficiles à évaluer, sont estimées à 300 000.

Mémoire

Instituée par le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005, cette journée d'hommage correspond à la date du transfert à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, haut lieu de la mémoire nationale, de la dépouille du Soldat Inconnu d'Indochine, le 8 juin 1980. Ce jour a donc été consacré Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Indochine en général, et de la bataille de Diên Biên Phu en particulier.

Un mémorial dédié aux « morts pour la France » en Indochine est implanté à Fréjus sur une hauteur



© Eyraud Taquet / ECPAD / Défense

Mémorial des guerres en Indochine, Fréjus.

dominant la ville. Inauguré en 1993 par le président de la République, il abrite près de 24 000 sépultures de militaires et de civils morts en Indochine et il est devenu l'un des dix hauts lieux de la mémoire nationale du ministère des armées.

18 JUIN. JOURNÉE NATIONALE COMMÉMORATIVE DE L'APPEL HISTORIQUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À REFUSER LA DÉFAITE ET À POURSUIVRE LE COMBAT CONTRE L'ENNEMI

Histoire

Le 10 mai 1940, les troupes allemandes pénètrent aux Pays-Bas et en Belgique. Les Pays-Bas capitulent le 15 mai et la Belgique le 27 mai, alors que les troupes britanniques et françaises sont prises au piège au nord d'une ligne Boulogne-Sedan. Du 5 au 12 juin, les combats font rage sur la Somme et l'Aisne. L'Italie de Mussolini saisit l'occasion pour déclarer la guerre aux Alliés le 10 juin. Le 12 juin, c'est l'effondrement. Paris, déclarée ville ouverte, découvre l'avant-garde allemande le 14 juin. Le →

Cérémonie du 18 juin 2018
au mémorial du Mont Valérien.



→ gouvernement de Paul Reynaud se replie sur Bordeaux le lendemain, déterminé à poursuivre la lutte.

Charles de Gaulle, connu pour avoir été le secrétaire général de la défense entre 1932 et 1937, est nommé sous-secrétaire d'État à la défense nationale. Il est mandaté par le président du conseil pour rencontrer le Premier ministre britannique Winston Churchill afin d'organiser la poursuite de la lutte. De retour de mission le 16 juin au soir avec le texte du traité de l'union franco-britannique, de Gaulle apprend la nouvelle de la démission du gouvernement et décide de repartir en Angleterre. Le maréchal Pétain, nouveau chef du gouvernement français, s'exprime dans un discours radiophonique le 17 juin, annonçant qu'il faut cesser le combat. Le 18 juin 1940, sur les ondes de la BBC, le général de Gaulle appelle les Français à refuser la défaite et à poursuivre le combat avec lui en Grande-Bretagne. Entouré de volontaires qui l'ont rejoint dans son exil, il jette ainsi les bases d'une alternative au régime de Vichy et à sa politique d'armistice, puis de collaboration avec l'Allemagne nazie : la France Libre.



Mémoire

Depuis 2005, l'Appel du 18 juin est classé par l'Unesco sur la Liste Mémoire du monde, où sont recensés depuis 1997 les documents du patrimoine documentaire d'intérêt universel, en vue d'assurer leur protection. L'inscription, proposée conjointement par l'Institut national de l'audiovisuel (INA, France) et la British Broadcasting Corporation (BBC, Royaume-Uni), concerne quatre documents considérés comme les témoignages clés de l'événement : le manuscrit du texte de l'Appel radiodiffusé du 18 juin, l'enregistrement radiophonique de l'Appel du 22 juin, le manuscrit de l'affiche du 3 août et l'affiche elle-même.

Depuis le 10 mars 2006, le 18 juin est institué, par décret, « Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi » et est désormais inscrit au calendrier des commémorations annuelles. Cette journée donne lieu à des cérémonies commémoratives sur l'ensemble du territoire. À Paris, la cérémonie est organisée au mémorial du Mont Valérien, haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées.

16 JUILLET. JOURNÉE NATIONALE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DES CRIMES RACISTES ET ANTISÉMITES DE L'ÉTAT FRANÇAIS ET D'HOMMAGE AUX « JUSTES » DE FRANCE

Histoire

Les 16 et 17 juillet 1942, 13 152 Juifs sont arrêtés par la police française. 1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants sont enfermés dans l'enceinte sportive du Vélodrome d'Hiver. Les couples sans enfants et les célibataires (1 989 hommes et 3 003 femmes) sont internés au camp de Drancy.

Du 19 au 22 juillet, les familles du Vél d'Hiv' sont transportées dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Adultes et adolescents sont déportés en premier. Brutalement séparés de leurs parents, environ 3 000 enfants en bas-âge sont laissés sur place dans une affreuse détresse. Ils sont transférés à Drancy puis déportés entre le 17 et 31 août 1942. Aucun d'entre eux n'est revenu.



Cérémonie du Vel d'Hiv le 16 juillet 2017.

Mémoire

La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France répond au souhait de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs. Il est aussi rendu hommage aux Justes parmi les nations, qui sont des non-juifs ayant sauvé au péril de leur vie des juifs pendant la guerre, distingués depuis 1963 par le mémorial Yad Vashem, il y a , au 1^{er} janvier 2019, 27 362 Justes dans le monde dont 4 099 pour la France.

Deux textes ont fixé successivement les modalités de cette journée. Le décret n° 93-150 du 3 février 1993, signé par le président de la République François Mitterrand, institue « une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » (1940-1944) ». Cette commémoration est fixée le 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver, si ce jour est un dimanche ou sinon le dimanche suivant.

Dans un discours prononcé lors de cette commémoration, le 16 juillet 1995, le président de la République, Jacques Chirac, reconnaît que « la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français ». Il rappelle en outre que la rafle du Vélodrome d'Hiver fut « le point de départ d'un vaste mouvement de résistance [dans lequel s'engagèrent] de nombreuses familles françaises », des « Justes » qui sauvèrent de nombreux juifs.

Ainsi, la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 reprend et modifie le décret en intégrant un hommage aux « Justes » de France. Ce jour est ainsi l'occasion pour la nation de témoigner sa reconnaissance à tous ceux « qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide ».



© Elysée

25 SEPTEMBRE. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS ET AUTRES MEMBRES DES FORMATIONS SUPPLÉTIVES

Histoire

Les harkis sont des « musulmans » qui ont combattu aux côtés de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962, date à laquelle les accords d'Évian furent signés. La fin du conflit ouvrit la voie à l'indépendance de l'Algérie, conduisant environ 100 000 harkis et leurs familles à s'exiler en France, craignant les représailles du Front de libération nationale (FLN) après leur désarmement par l'armée française. À leur arrivée sur le territoire métropolitain, les harkis et leurs familles furent rapidement regroupés dans des camps.



Cérémonie du 25 septembre
2018, Invalides, Paris.

Mémoire

C'est pour rendre hommage aux supplétifs qui se sont battus aux côtés de l'armée française au cours de la guerre d'Algérie que les députés et sénateurs, unanimes, ont voté la loi du 11 juin 1994. Celle-ci dispose que : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis ».

Elle leur octroie notamment le statut des victimes de la captivité en Algérie, complété d'une allocation forfaitaire complémentaire, autres aides matérielles et dispositions diverses.

Le décret du 31 mars 2003, publié au Journal Officiel le 2 avril 2003, institue le 25 septembre « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives ». La cérémonie nationale se tient généralement dans la Cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, à Paris.



A. Thomas Trophime © D/CCOD

11 NOVEMBRE. JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET D'HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Histoire

C'est le 11 novembre 1920 qu'est rendu pour la première fois hommage à un soldat inconnu mort pendant la Grande Guerre, représentant anonyme de la foule héroïque des « Poilus ». On consacre alors l'Arc de triomphe comme lieu de sa sépulture. Le 10 novembre, le soldat Auguste Thin désigne à Verdun le Soldat inconnu. Le cercueil arrive à Paris et rejoint, pour la cérémonie du 11



Cérémonie du 11 novembre 2018.

novembre, la châsse renfermant le cœur de Gambetta qui doit être transférée dans la crypte du Panthéon. Une foule immense accompagne le cortège au Panthéon, puis à l'Arc de Triomphe. Le 28 janvier 1921, le Soldat inconnu est inhumé sous la voûte de l'Arc de Triomphe. Sur la dalle de granit sont gravés ces mots : « Ici repose un soldat français mort pour la Patrie (1914-1918) ». Enfin, le Parlement vote la loi du 24 octobre 1922, inscrivant le 11 novembre en tant que journée nationale commémorative de la Victoire et de la Paix et le 11 novembre 1923, en présence de nombreuses associations d'anciens combattants, André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, allume pour la première fois la flamme du souvenir. En quatre années seulement, un cérémonial est né, qui deviendra quotidien, y compris pendant les années de l'occupation pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le 11 novembre 1940, l'Arc de triomphe est le lieu de nombreuses mobilisations étudiantes et lycéennes pour contester l'occupation nazie entraînant une répression féroce. Le 11 novembre 1943, les maquis de l'Ain, en défi à l'occupant, organisent un défilé militaire à Oyonnax. En 1944, la majorité du territoire est libéré, et le 11 novembre est alors commémoré à Paris en présence d'une délégation britannique menée par le Premier ministre Winston Churchill et du général de Gaulle, chef du Gouvernement Provisoire de la République française. Le 11 novembre 1945, →

→ une cérémonie grandiose est organisée au Mont Valérien, théâtre du martyr de nombreux résistants, reflétant la volonté du général de Gaulle d'en faire un haut lieu de mémoire pour les combattants et les victimes du nazisme.

Désormais, des associations d'anciens combattants procèdent chaque soir au ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, souvent accompagnés de scolaires, et pour les journées nationales ou pour des manifestations particulières, la flamme est ravivée par le président de la République ou par une autorité ministérielle. Le Livre d'or du Souvenir est signé par de nombreux hôtes de la France.

Mémoire

Le 11 novembre, jour de commémoration de l'armistice de 1918, est progressivement devenu l'occasion de s'interroger sur le sens du sacrifice. Outre la mémoire de la Grande Guerre, la loi du 28 février 2012 fait de cette journée nationale une journée d'hommage à tous les « Morts pour la France », quel que soit le conflit. Cette évolution permet d'intégrer pleinement les Morts pour la France en OPEX dans l'hommage et la mémoire collective.

Le 11 novembre 2019, le Président de la République Emmanuel Macron a inauguré le Monument aux Morts pour la France en OPEX, devenu le 10^{ème} haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées. Ce monument résulte de la volonté de rendre hommage à la nouvelle génération combattante, communément appelée « quatrième génération du feu ». En effet, depuis la fin de la guerre d'Algérie, des milliers de soldats se sont engagés au service de la protection de leurs concitoyens et pour la défense, à l'extérieur de nos frontières, des intérêts de la France. Le monument va contribuer à faire connaître « la quatrième génération du feu » et à transmettre les valeurs de la République française, notamment auprès des plus jeunes, tout en honorant la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre ces mêmes valeurs.



Monument aux Morts pour la France en OPEX le 11 novembre 2019.

© ECPAD

5 DÉCEMBRE. JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE



A. Thomas-Trophime © DICOD

Cérémonie du 5 décembre 2016,
mémorial du Quai Branly, Paris.

ALGÉRIE

Par l'ancienneté de ses liens, son statut (trois départements français depuis le milieu du XIX^e siècle), sa proximité avec le territoire métropolitain, tant géographique que par la présence d'une importante population dite « européenne », l'Algérie tient au XX^e siècle une place à part dans l'empire colonial français. Les aspirations pour une évolution vers plus d'égalité se sont transformées lors de la Seconde Guerre mondiale en une volonté d'indépendance de certains mouvements, exprimée dès le 8 mai 1945 dans le Constantinois par des émeutes violentes sévèrement réprimées. Dans un contexte global de décolonisation touchant la Tunisie et le Maroc voisins, →

→ l'insurrection éclate le 1^{er} novembre 1954. Menée par le Front de Libération national (FLN), elle a pour enjeu de faire basculer les populations musulmanes souvent pauvres et sous-administrées dans son projet d'indépendance.

Après quatre ans de conflit, en 1958, le général de Gaulle propose la « paix des braves » et met en place un effort militaire et économique aux effets trop tardifs. L'évolution de la politique algérienne du général de Gaulle le conduit de l'idée d'autodétermination (septembre 1959) à celle d'Algérie algérienne. De longues négociations aboutissent à la signature, le 18 mars 1962, des accords d'Évian qui consacrent l'indépendance de l'Algérie.

MAROC

Le Maroc est devenu un protectorat français en 1912. En 1952, les manifestations anti-françaises se développent. Dès lors, l'épreuve de force devient inévitable : l'exil du sultan de l'empire chérifien, Sidi Mohammed ben Youssef, le 20 août 1953, renforce le rejet de la France. Rentré triomphalement dans son pays, après un exil imposé en Corse puis à Madagascar (1953-1955), le sultan, qui sera désormais le roi du Maroc sous le nom de Mohamed V, obtient la reconnaissance de l'indépendance du Maroc par la France, le 2 mars 1956.

TUNISIE

Protectorat français depuis le traité du Bardo (1881), la Tunisie est le théâtre d'affrontements entre l'Axe et les Alliés (1942-1943). Le nationalisme tunisien, porté par le parti du Néo-Destour d'Habib Bourguiba prend la forme d'une lutte contre le pouvoir colonial en 1952. L'armée française fait face à un mouvement armé qui commet plusieurs attentats à Tunis et dans le pays. Après les accords de juin 1955, le protocole du 20 mars 1956 reconnaît l'indépendance totale du royaume de Tunis. En 1957, la république de Tunisie est proclamée.

Mémoire

Cette journée nationale a été instituée le 26 septembre 2003 en reconnaissance des sacrifices consentis pour la France par les militaires et les supplétifs lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962. Reconnaissance étendue ensuite aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles. Elle fait l'objet d'une cérémonie d'hommage à Paris, Quai Branly, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, haut lieu de la mémoire nationale inauguré le 5 décembre 2002 par le président de la République Jacques Chirac.



#snujengage
snu.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*